

2023-15

DÉPARTEMENT DU LOT

MAYRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR Prefecture

046-214600603-20230825
Reçu le 05/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2023

Convocation le 11 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi vingt-cinq août, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Étaient excusés : Patrick AMAT, Christelle SOUQUES-MIAN et Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Pouvoirs : Patrick AMAT a donné pouvoir à Mathieu MOLINIE, Christelle SOUQUES-MIAN à Anthony HENRAS, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU à Véronique SUDRE.

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUR LE BUDGET 2023

Monsieur le Maire aborde le sujet de la demande de subvention pour le Comité des fêtes de Carnac-Rouffiac. En effet, le 14 juillet, une demande de subvention a été reçue en Mairie. Celle du début d'année n'ayant pas été versée, Monsieur le Maire propose l'affectation d'une subvention sur l'exercice 2023 dont il convient de déterminer le montant.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	MONTANTS PROPOSÉS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Comité des Fêtes	1500 €	11	0	0

POUR: 11
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 25 août 2023
Le Maire, Mathieu MOLINIE

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 04.09.2023
Le Maire, Mathieu MOLINIE

